

Département d'Eure et Loir

**Arrondissement de DREUX
Canton d'ANET**

Commune de CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

L'an **deux mille quinze**

Le **vendredi vingt novembre** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Préalablement à l'ouverture de la séance, Michel LETHUILLIER propose d'observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats perpétrés à Paris le 13 novembre dernier.

Il indique avoir assisté cet après-midi même à une réunion des Maires d'Eure et Loir, convoquée par Monsieur le Préfet, au cours de laquelle la plus grande vigilance a été demandée, notamment aux abords des écoles et des manifestations prévues.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, André BROU, Anne-Marie HAIE, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Isabelle MANCEAU, Florence DELISLE, Josée POULAIN, Michèle BORNIAMBUC, Frédéric LAIGNIER

Etaient absents excusés : Danièle LEGER, Ludovic DESHAYES (pouvoir à B. LOQUET), Arnaud GUIRLIN (pouvoir à C. BOUCHER), Jean- François NOËL DU PAYRAT (pouvoir à M. LETHUILLIER)

Mme Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Démission de Jean-Pierre LEFEU et nouveau tableau du Conseil Municipal

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier de Monsieur Jean-Pierre LEFEU, reçu en Mairie le 29 octobre dernier, annonçant sa démission de sa fonction de conseiller municipal qu'il justifie par son manque de présence (*n'ayant participé qu'à 2 séances sur 14 réunions du conseil municipal et à aucune des réunions de commissions*). Ce courrier sera transmis à Monsieur le Préfet, conformément aux dispositions de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article 270 du Code Electoral, Madame Michèle BORNIAMBUC, venant en 6^{ème} position sur la liste des candidats, a été appelée à le remplacer. Monsieur le Maire l'installe en tant que conseillère municipale et lui souhaite la bienvenue.

I – FINANCES

1°/ Situation financière

M. le Maire présente la situation financière de la commune à la date du 20/11/2015 :

↳ **Budget général**

- Fonctionnement : 1 030 107 € en dépenses pour 2 164 730,09 € de recettes (dont excédent reporté de 807 964,68 €).

- Investissements : 1 023 086,99 € en dépenses pour 938 076,24 € de recettes

↳ **Budget Eau**

- Fonctionnement : 117 081,37 € en dépenses pour 70 259,70 € de recettes

- Investissement : 59 480,89 € en dépenses pour 76 125,03 € de recettes

↳ **Budget CCAS**

- Fonctionnement : 8 350,72 € en dépenses pour 13 436,75 € de recettes

2°/ Point sur les subventions

Monsieur le Maire fait le point sur les subventions attendues :

↳ **Aires de jeux** – subvention accordée de 19 115 € au titre du FDAIC 2015. (Il faut prévoir le remplacement du jeu de la maternelle).

↳ **Travaux Place Eglise :**

- Subvention reçue de 40 250 € au titre des amendes de police pour la sécurité du carrefour rue Charles de Gaulle/rue d'Anet
- Subvention du Conseil Départemental de 31 050 € au titre du FDAIC 2014
- Subvention du Conseil Départemental de 34 500 € au titre du FDAIC 2015
- Subvention du SIEPRO de 30 000 € au titre de l'éclairage public
- Subvention du Conseil Régional de 100 000 € - notifiée le
- Participation financière du Département pour 22 247 € dans le cadre d'une convention relative aux travaux de réfection de chaussée en traverse de commune :

D.2015/11/20-01

Convention particulière de maîtrise d'ouvrage et d'entretien entre le Département et la commune pour raccord en traverse – enrobé RD 116

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise et de ses abords, Monsieur le Maire expose que la Commune peut bénéficier d'un fonds de concours du Conseil Départemental à hauteur de 22 247 € pour les travaux de raccord en traverse de l'enrobé sur la RD 116.

A cet effet, Monsieur le Maire présente la convention particulière de maîtrise d'ouvrage et d'entretien qui doit être passée entre le Département et la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention. Adopté à l'unanimité.

D.2015/11/20-02

3°/ Décision Modificative n° 2 sur Budget Général

Pour tenir compte des nouvelles recettes d'investissement attendues et dans le cadre d'ajustements budgétaires, Monsieur le Maire propose une décision modificative n° 2 sur le budget général comme suit :

Dépenses d'Investissement		
21312-02	Bâtiments scolaires (interphone)	+ 5 500
21316	Equipements du cimetière (Brosset)	+ 3 500
21568	Autres matériels et outillages d'incendie et défense civile (vidéoprotection)	+ 30 000
21578	Autres matériels et outillages de voirie (panneaux signalisation)	+ 20 000
2188	Autres immobilisations corporelles (matériel)	+ 2 500
2313-10	Constructions – Aménagement Place Eglise – Tr 3	+ 100 000
2313-13	Constructions - Atelier	+ 125 000
2313-15	Voiries diverses	+ 17 500
Total Dépenses d'Investissement		+ 304 000

Recettes d'Investissement		
024-10	Vente bâtiment La Main Tendue	+ 165 000
10226	TLE	+ 638
1322-09	Subvention Région Place de l'Eglise	+ 25 000
1323-10	Subvention Département FDAIC	+ 34 500
1323-10	Subvention Département Aires de jeux	+ 19 115
1323-14	Subvention Département Raccord traverse RD116	+ 22 247
1323-16	Subvention Département FDAIC / PLU	+ 7 500
13258	Subvention autres regroupements (SIEPRO) Eclairage public 2014	+ 15 000
13258	Subvention autres regroupements (SIEPRO) Aménagement Place Eglise	+ 15 000
Total Recettes d'Investissement		+ 304 000

Le nouveau montant total des investissements s'affiche donc à 2 304 000 €. Le budget général reste en équilibre. Cette DM N° 2 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire évoque le projet de construction d'un nouvel atelier pour les services techniques, sanitaires, qui pourrait se concrétiser en 2016.

D.2015/11/20-02 BIS **4°/ Demande d'exonération fiscale facultative temporaire au titre de la CFE pour les professions de santé**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le Docteur ROUDIÈRE a déposé un permis de construire en date du 30/04/2015, accepté le 31/07/2015 pour l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire (création de 3 cabinets médicaux avec salle d'attente).

M. le Maire se félicite du développement des professionnels de santé sur la commune, constatant que ces cabinets rayonnent au-delà du territoire strictement communal. Il rappelle que par délibération n° D.2444 du 29/05/2008, la commune avait pris une mesure d'exonération fiscale pour une période de 3 ans pour tout professionnel de santé qui s'installerait sur la commune.

Compte tenu de l'évolution législative, la commune n'a plus la compétence en matière fiscale pour ce type d'exonération. Toutefois, pour encourager l'aide à l'installation et le maintien des professionnels de santé, M. le Maire propose de solliciter la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux pour exonérer de CFE (Contribution Foncière des Entreprises) les professionnels de santé qui s'installeraient sur des communes de moins de 2 000 habitants. Adopté à l'unanimité.

D.2015/11/20-03 **5°/ Taxe d'Aménagement : exonération facultative pour les abris de jardins soumis à déclaration préalable**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2014/11/07-06 du 07/11/2014 relative à la taxe d'aménagement, qui avait pour objet le maintien du taux de 5% et l'exonération à hauteur de 50% pour les abris de jardin, soumis à déclaration préalable.

Pour l'année 2016, il propose :

- **le maintien du taux de 5% de la taxe d'aménagement communale** sur l'ensemble du territoire communal et
- l'exonération, en partie, **à hauteur de 2%, (en lieu et place des 2,5% votés l'an passé) pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable**, en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Monsieur le Maire souligne qu'il existe sur la commune un nombre important de murs en parpaings non enduits (ce qui n'est pas conforme au PLU) et s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour inciter les habitants à terminer les travaux d'enduit dans le cadre de la réglementation en vigueur (subventions via l'ANAH ? ...).

D.2015/11/20-04

6°/ Attribution indemnités de conseil au receveur municipal

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil en matière budgétaire et comptable, de dépense et de recette, ainsi que de fiscalité ;
 - d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an à compter du 01/01/2015 et pour la durée du mandat du Conseil Municipal, étant précisé qu'elle pourra être supprimée ou modifiée par délibération motivée.
 - que cette indemnité sera accordée à Monsieur Jean François CASADEI pour un montant brut de 540,23 € (net : 492,39 €) pour l'année 2015.
- Adopté à l'unanimité.

D.2015/11/20-05

7°/ Admissions en non valeur sur budget Général et budget Eau

Monsieur le Maire donne connaissance de trois bordereaux de produits irrécouvrables adressés par la Trésorerie de Dreux Municipale en date du 30 septembre dernier, proposant d'admettre des produits en non valeur selon détail ci-dessous :

- 70,20 € sur le Budget général (exercice 2009)
- 1 655,34 € (42,08 € + 1 613,26 €) sur le budget « Eau » (exercices 2005 à 2014)

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour admettre ces sommes en non-valeur. Adopté à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIF

1°/ Organisation des bureaux de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

Dans le cadre des élections régionales qui auront lieu les 6 et 13 décembre 2015, chaque conseiller municipal donne sa disponibilité pour la tenue des bureaux de vote. Un planning définitif sera transmis avant le 1^{er} tour.

2°/ Recours aux missions facultatives du Centre de Gestion 28 et convention cadre

D.2015/11/20-06

Monsieur le Maire

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°85-643 modifié relatif aux centres de gestion,

Dans le cadre de la cotisation annuelle obligatoire assise sur la masse salariale versée par les collectivités affiliées, le Centre de Gestion de la F.P.T. d'EURE-ET-LOIR (CdG 28) met en

œuvre des missions dites « obligatoires » à destination des collectivités locales euréliennes affiliées. Celles-ci sont énumérées à l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment:

- Information sur l'emploi public territorial, assistance conseil en matière de recrutement, aide à la mobilité (conseil emploi)
- Organisation des concours et examens professionnels,
- Publicité des créations et vacances d'emploi,
- Fonctionnement et secrétariat des instances paritaires et médicales (Conseils de discipline, Commissions administratives paritaires, Comité technique, Comité Médical Départemental et Commission de Réforme)
- Assistance juridique statutaire,
- Assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.

Au-delà de ces missions obligatoires, le Conseil d'Administration du CdG 28 a décidé de développer, pour répondre aux besoins des collectivités, des prestations « facultatives » visant à « *assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements* » et à assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Actuellement, les prestations facultatives du CdG 28, sont les suivantes (réalisées sur site ou au Centre de Gestion) :

→ **THEME « EMPLOI » :**

- Prestation de « Mise à disposition d'agents » (sur site) ,
- Prestation d' « Tutorat / accompagnement à la prise de poste » (sur site),
- Prestation « Expertise administrative, budgétaire » (sur site),
- Prestation d' « Aide au recrutement » ,
- Prestation d' « Aide à la description de poste » (sur site),
- Prestation « Aide au repositionnement professionnel / Conseil en mobilité » ,

→ **THEME « GESTION DES CARRIERES » :**

- Prestation « Calcul et gestion des procédures de versement des allocations chômage »,
- Prestation « Réalisation et contrôle des dossiers retraite C.N.R.A.C.L »,
- Prestation « conseil juridique en ressources humaines »,
- Prestation « expertise statutaire sur site »,

→ **THEME « SANTE ET ACTION SOCIALE » :**

- **Prévention des risques professionnels**
 - Prestation « Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels » (DU/EVRP),
 - Prestation « Intervention d'un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (ACFI) » .
- **Accessibilité**
 - Prestation « Accessibilité des locaux professionnels » .
- **Insertion et maintien dans l'emploi**
 - Prestation « Maintien dans l'emploi / Reclassement professionnel »,
 - Prestation « Bilan socio-professionnel »,
 - Prestation « Accompagnement social »,
- **Contrats collectifs** : Assurance risques statutaires ; assurance complémentaire santé : assurance garantie maintien de salaire ; action sociale

Le CdG 28 propose ainsi aux collectivités et établissements affiliés une convention-cadre leur ouvrant la possibilité de solliciter, en tant que de besoin, l'une ou plusieurs prestations facultatives du CdG28 précitées, à l'exception des contrats groupes mutualisés qui font l'objet de conventions particulières.

Cette convention-cadre ainsi que ces annexes, jointes à la présente, définissent les contours des prestations proposées (nature, conditions générales de mise en œuvre et d'utilisation, durée, tarification, conditions de résiliation, voies de recours...).

Considérant ce qui précède, le Maire propose à l'assemblée délibérante, l'adhésion de principe aux missions facultatives du CdG 28, et d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention-cadre jointe, et en fonction des besoins de la collectivité, les demandes d'interventions afférentes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE D'ADHERER à l'ensemble des missions facultatives susvisées, développées par le Centre de Gestion de la F.P.T. d'EURE-ET-LOIR (CdG28),

APPROUVE les termes de la convention-cadre et ses annexes jointes,

AUTORISE l'autorité territoriale ou son représentant dûment habilité :

- d'une part à recourir aux prestations facultatives en tant que de besoins,
- d'autre part à signer tous documents dans le cadre précité (à savoir la convention-cadre et les demandes d'intervention nécessaires, etc...).

PREND ACTE qu'à la signature de la présente convention et d'un commun accord, les conventions préexistantes de même nature portant sur la réalisation d'une ou plusieurs missions facultatives conclues entre le CdG 28 et la collectivité, sont résiliées de plein droit (à l'exception des conventions d'adhésions aux contrats groupe collectifs assurance risques statutaires ; assurance complémentaire santé ; assurance garantie maintien de salaire ; action sociale).

PREND ACTE que cette adhésion de principe n'engendre aucune cotisation annuelle supplémentaire pour la collectivité ; seules seront facturées les prestations facultatives réellement effectuées à la demande de l'autorité territoriale, dans les conditions tarifaires fixées par le Conseil d'Administration.
Adopté à l'unanimité.

D.2015/11/20-07

3° / Tarifs publicités bulletin municipal

Comme tous les ans à la même époque, Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour les publicités qui figureront dans le prochain bulletin municipal 2016.

Il est proposé de maintenir les tarifs des années précédentes qui sont les suivants :

* 1/12 ^{ème} de page	70 €
* 1/8 ^{ème} de page	100 €
* 1/4 de page	150 €
* 1/2 page	230 €
* création de la page complète :	400 €
* majoration de 10% de tous ces tarifs si les encarts publicitaires sont insérés en 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} page de couverture.	

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

D.2015/11/20-08

4° / Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un exemplaire du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sur l'Eure approuvé par l'arrêté préfectoral n° DDT-SGREB-BERS 2015-09/3 du 28/09/2015.

Conformément à l'article 6 de cet arrêté, faisant référence à l'article L562-4 du Code de l'Environnement, ce PPRI doit être annexé au PLU (Plan Local d'Urbanisme) en vigueur.

Après délibération le conseil municipal prend acte de cette obligation.
Ce PPRI sera donc annexé au PLU. Adopté à l'unanimité.

III – AGGLO DU PAYS DE DREUX

D.2015/11/20-09

1°/ Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Monsieur le Maire expose :

Par arrêté préfectoral du 3 avril 2013, la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux s'est vue confier, dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de politique de la ville, les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Cette compétence rend obligatoire la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), sauf opposition d'une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population totale concernée.

Le 28 septembre 2015, le Conseil communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux a délibéré pour créer son CISPD avec les objectifs suivants :

- Réunir tous les acteurs concernés par les questions de délinquance
- Permettre, une fois par an, aux forces de police et de gendarmerie de communiquer leurs bilans
- Echanger sur les bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre la délinquance
- Mener une étude de faisabilité d'un déploiement de la vidéo-protection sur le territoire,
- Envisager des politiques coordonnées d'assistance aux victimes (point d'accès au Droit) ou de prévention et de sécurité dans des domaines spécifiques tels que, par exemple, le milieu scolaire, les transports, l'habitat social, le stationnement sauvage des gens du voyage, etc.

Présidé par le président de l'EPCI ou son représentant, le CISPD comprend, de droit, le Préfet et le Procureur de la République, les maires des communes membres, le Président du Conseil départemental, des représentants des services de l'Etat (Police, Justice, Gendarmerie...), des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques.

Un CISPD et un ou plusieurs Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) peuvent coexister sur le territoire de l'intercommunalité. Dans ce cas, le président de l'Agglomération ou son représentant doit siéger au CLSPD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-59

Vu le Code de la Sécurité intérieure et plus particulièrement l'article L 132-13 ;

Vu la loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

Vu le décret 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département

Vu l'arrêté préfectoral 2013093-0003 du 3 avril 2013 portant création de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux et définissant ses compétences

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux du 28 septembre 2015 créant le CISPD

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la création de ce CISPD ainsi que sur la participation de la commune en désignant Christian BOUCHER comme représentant.

Adopté à l'unanimité.

2°/ Nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – Arrêté préfectoral portant approbation des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et restitution des compétences facultatives.

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux de l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2015275-0001 du 2 octobre 2015, portant approbation des nouveaux statuts de

la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et restitution de compétences facultatives, notamment la restitution à la commune de Cherisy des compétences facultatives « Périscolaire et Extrascolaire ». Pour information.

IV – TRAVAUX

1°/ Aménagement de la Place de l'Eglise

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux :

- l'entreprise EUROVIA vient de terminer ses prestations
- l'installation des points lumineux devrait commencer courant semaine 48.
- Mobilier urbain : les teintes retenues sont le RAL 7013 et le RAL 7037.
- Plantations : une rencontre avec l'architecte paysagiste doit être fixée prochainement
- marquage au sol et signalisation
- une réunion est à prévoir avec les commerçants pour informer sur les zones de stationnement.

Une réflexion doit être menée pour décider d'un lieu de stationnement pour le covoiturage (place du cimetière ? squash ?)

2°/ Travaux d'enfouissement des réseaux rue des Fleurs

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus par la SICAE ELY dans le cadre du renforcement du réseau HTA ET BT sur partie des voies suivantes : rue des Fleurs, rue du Pressoir, rue de Germainville et rue Victor Hugo avec implantation d'un transformateur dans le parc de la Mairie.

Il indique qu'à l'occasion de ces travaux, il sera procédé à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, de basse tension et téléphonique. Les travaux devraient débuter fin novembre.

Eclairage public : dans un souci d'économie d'énergie, il est évoqué la possibilité de réduire la puissance à partir d'une certaine heure ou l'extinction complète sur certaines parties de la commune ?

V – RAPPORT DE LA COMMISSION DES EAUX

D. ROBERT fait part de fuites sur le réseau d'eau, dont une d'importance, découverte à l'entreprise Formatype sur la Zone Artisanale Les Forts. Monsieur le Maire rappelle que la commune achète l'eau au SMICA (Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet) d'où la nécessité de solutionner rapidement les fuites.

Afin de mieux prévenir les fuites, il présente un devis de l'entreprise MAHARAUX pour la fourniture d'un poste de sectorisation permettant le relevé et le transfert des données sur la Zone des Forts, pour un montant de 1 766,03 € HT, soit 2 119,24 € TTC.

Il indique que, selon les dispositions de la loi NOTRe, la production et la distribution de l'eau potable devrait devenir compétence de l'Agglomération du Pays de Dreux en 2020.

Assainissement : M. le Maire rappelle que la compétence assainissement n'étant plus communale depuis le 1er janvier 2014, le vote des redevances se fait au Conseil Communautaire de l'agglomération du Pays de Dreux.

Il informe que dans le cadre de la préparation de celui-ci, le montant de la redevance 2016 qui sera présenté pour notre commune sera de 1,7504 € HT/m³ (ce montant tient compte du schéma de convergence et d'une actualisation de 1,5%).

Le conseil municipal prend acte de ce montant.

VI – RAPPORT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Ecoles : Christian BOUCHER communique le compte rendu des conseils des deux écoles.

TAP : toujours un taux de fréquentation qui frôle les 100%. Les avis des parents sont très satisfaisants.

Il informe que toutes les déclarations auprès des services de la Direction Jeunesse et Sports et Caisse Familiale ont été faites et qu'une partie du taux d'amorçage (50€ par enfant) a été versé.

Accueil péri et extra scolaire : il est rappelé que la commune gère de nouveau ces services depuis le 1^{er} septembre 2015. Lors d'une réunion le 6 novembre dernier, les parents ont exprimé leur satisfaction d'avoir retrouvé une certaine proximité.

Il est remarqué que Carole BROSSET s'est bien investie dans sa fonction de directrice. Suite à une rencontre avec le directeur de l'ASC Mézières, une convention pourrait être étudiée pour l'accueil des pré adolescents et adolescents. Actuellement 3 familles de Cherisy fréquentent le centre de Mézières.

La Commission Scolaire devra se pencher sur l'élaboration d'un nouveau PEDT (Projet Educatif Territorial) car il conditionne le versement des subventions.

TOUR DU TAPIS

L. CHOTARD

↳ Communiquer le bilan des activités communales mises en place par la Commission Vie Associative :

ART FLORAL

Avec Maryline, fleuriste à Ezy-sur-Eure

2 ateliers :

- le samedi 4 avril – Thème « Pâques » - 12 participantes
- le samedi 24 octobre – Thème « L'automne » - 15 participantes

Tarif : 15 € pour un cours de 2 heures et on repart avec une superbe composition.

ATELIER CULINAIRE

Atelier libre et gratuit. La commune prend en charge l'achat des ingrédients.

Une personne propose une recette, on la réalise ensemble et on déguste ensemble.

3 ateliers de 10h00 à 12h00 :

- **le 21 février 2015 – Thème « Les croissants » - 8 participants**

Proposition de Madame BAGDASSARIAN Chantal : le croissant russe. Proposition de Madame LECORNU Nicole : les croissants Tupperware

- **le 6 juin 2015 – Thème « Les petites gourmandises » - 10 participants**

Lucie BOUVIER nous propose des cupcakes + glaçage
Robelie PLANCHENault nous propose des beignets de crevettes. Nicole LECORNU nous propose des tuiles à la fraise de ma grand-mère

- **le 7 novembre 2015 – Thème « Cuisine asiatique » - 15 participants**

Julie DE PAULA nous propose des nems et une omelette au jus d'huitres

CHERISYNEMA

Il s'adresse aux seniors qui ne peuvent plus ou ne veulent plus aller au cinéma seuls.

Le principe : sur inscription car nous faisons du covoiturage.

L'organisation se fait avec Pascal DUVAL et Laurence CHOTARD. Tarif : 9,50 € qui comprend :

- Une séance
- Un goûter copieux
- Une loterie

4 séances par an : 20 inscrits

- le 12 février 2015 → 15 participants
- le 16 avril 2015 → 10 participants
- le 18 juin 2015 → 15 participants
- le 13 octobre 2015 → 14 participants

GYM DOUCE

14 inscrits

Les cours ont débuté le 12 octobre 2015 et ont lieu tous les lundis de 16h15 à 17h15 salle communale.

Cette activité est reliée au club Soleil d'Automne pour une question d'assurance.

Tarifs : cotisation au club : 10 €/an + 35,50 € le cours à diviser par le nombre d'adhérents.

JEUX EN FOLIE

Avec la Commission « JEUNES »

2 rendez-vous intergénérationnels :

↳ le 30 Mai 2015 (Journée Nationale des jeux de société)

→ 25 visiteurs de 5 à 85 ans

↳ le 12 décembre 2015

TROC PLANTES

17 Mai 2015 – Matinée dans le parc de la Mairie-

8 participants et une vingtaine de visiteurs

Chacun apporte ses boutures, ses plants, ses astuces et on échange, tout simplement.

Le plaisir de donner a été apprécié de tous.

B. LOQUET

↳ Informe que la Commission Info travaille sur le bulletin municipal qui pourrait sortir début 2016. La prochaine réunion est prévue le 27/11/2015 à 18h30.

↳ Bibliothèque - Suite à une réunion avec les 4 bénévoles :

▶ Le fonds documentaire est informatisé, le logiciel fourni par la Bibliothèque départementale permet une meilleure gestion. Chaque lecteur aura une carte magnétique et pourra réserver directement des livres auprès de la bibliothèque départementale.

▶ « Carte Famille » - Il est proposé un tarif unique de 13 €/an pour une « carte Famille » à partir du 01/01/2015. Ce tarif est adopté à l'unanimité. La remise des cartes pourrait avoir lieu en janvier autour d'une petite animation.

► Améliorations à apporter dans l'agencement du coin « Adultes »

↳ Commission des Jeunes : prochaine réunion le 24/11/2015 pour la journée intergénérationnelle de « Jeux en folie » le 12/12/2015 et le remplacement de la sortie culturelle de janvier (reportée en raison des événements).

N. KERMARREC

↳ Téléthon : rappelle que la bibliothèque recueille des livres pour les revendre au profit du Téléthon. Des tirelires ont été déposées chez tous les commerçants pour le tirage au sort d'une sortie théâtre, offerte par l'entreprise TEIXEIRA. Concert de Luc Sixties le 4 décembre : les artistes se produisent gratuitement et il n'y aura pas de frais SACEM.

↳ Cavurnes : un Jardin du Souvenir étant obligatoire, des devis ont été demandés. Le devis pour le logiciel ELABOR est toujours en attente. Monsieur le Maire rappelle que le devis concernant la proposition d'un service « Cimetière de France » (intégration cartographique – intégration des données – téléformation complète) pour un engagement de 5 ans est en cours de validation, cela permettra d'améliorer la gestion du cimetière. Il félicite les employés communaux pour l'entretien du cimetière.

C. DUTHIL

↳ Demande si les commerçants ont souffert des travaux de la Place de l'Eglise. M. le Maire indique avoir recueilli quelques remarques en septembre sur une baisse du chiffre d'affaires mais il faut tenir compte, en contre partie, de l'amélioration apportée : terrasses rénovées et accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

↳ Décorations de Noël : Monsieur le Maire informe avoir accepté la proposition de l'ancienne fleuriste pour décorer la mairie ; les commerçants aussi devraient être contactés.

D. ROBERT

↳ Annonce avoir assisté à la Commission Assainissement de Dreux Agglo : chaque habitant devrait recevoir le règlement

↳ Communique avoir de bons retours des habitants, satisfaits que la taxe d'habitation n'ait pas augmenté. Monsieur le Maire indique que cela a été possible grâce à une saine gestion des excédents dégagés d'année en année sur le budget, qui permettent un bon autofinancement sur les investissements sans alourdir la pression fiscale, malgré la baisse des dotations de l'Etat.

↳ Informe que l'Agence de l'Eau subventionne seulement si le rendement est supérieur à 75%. M. le Maire insiste sur la nécessité de « traquer » les fuites et souligne qu'il faudrait trouver le moyen de distinguer la consommation communale (services techniques, cantine, cimetière...) qui n'est pas comptabilisée mais qui ne représente pas de fuites.

↳ Signale un besoin d'égavage à la Remise Carrée et la Remise aux Porcs.

↳ Signale décharge publique Chemin des Bâtes. M. le Maire évoque la possibilité de fermer l'accès et de confier une clé aux exploitants.

I. MANCEAU

↳ Mise en service des jeux parc Mairie. M. le Maire informe que des défauts de pièces ont été constatés lors de la visite de contrôle. Le fournisseur a été relancé à plusieurs reprises par le maître d'œuvre pour que le problème soit solutionné.

F. DELISLE

↳ Demande l'état de la fibre optique sur Cherisy : M. le Maire répond que le débit est assez bon sur la commune, le délai pour la fibre à l'habitant étant fixé pour 2018 environ. M. LEMARE, président d'Eure-et-Loir Numérique, pourrait être invité lors d'une prochaine réunion pour de plus amples explications.

↳ Informe qu'une foire « Tout pour les enfants », organisée par l'association Cheris'Loulous, aura lieu le 22 novembre à l'Espace Hugo.

F. LAIGNIER

↳ Emplois jeunes : demande à partir de quel âge on peut postuler. M. le Maire répond : il s'agit des traditionnels jobs d'été, réservés prioritairement aux jeunes de Cherisy, pour lesquels il est préférable d'avoir 18 ans (manipulation d'outils et de produits au service des espaces verts).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h20.